

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : Pédagogie : Aux lecteurs.— *L'Enseignement primaire* et la presse.—Conférence pédagogique.—Les travaux manuels à l'école.—Le fonds de pensions.—M. Lasfargues.—L'éducation des femmes dans la province de Québec.— **Partie pratique :** Langue française: grammaire, rédaction et récitation: Leçon IV, V, VI.— Mathématiques: Arithmétique et algèbre. Langue anglaise.— **Divers :** Lectures en classe: Le retour au pays — Légende canadienne.— La “ Bibliothèque canadienne-française ”.— Questions de grammaire.—Revue du mois.—Annonces.

Aux lecteurs

Prière de réclamer immédiatement les numéros de *L'Enseignement primaire* qui n'arrivent pas à leur destinataire. Les réclamations qui tarderont plus de deux mois resteront sans réponse.

“ *L'Enseignement primaire* ” et la presse

A l'occasion de sa dix-huitième année, *L'Enseignement primaire* a été félicité par la *Semaine commerciale* et *l'Événement*.

Voici maintenant ce que dit la *Vérité* dans son numéro du 12 du courant:

“ Avec le numéro du 1^{er} septembre, *L'Enseignement primaire* est entré dans la dix-huitième année de son existence. C'est un normalien de belle allure, intelligent et plein de vigueur. Il fait de bonne besogne. Encourageons-le.”

Merci à nos généreux confrères.

C.-J. M.

Conférence pédagogique

La cent quatorzième réunion des instituteurs catholiques de Québec aura lieu mardi, le 26 septembre prochain, à l'École normale Laval. La séance commencera à 9½ heures précises du matin.

M. Maxime Côté donnera une conférence et le sujet suivant sera discuté: *Au cours élémentaire, quelle marche doit-on suivre dans l'enseignement du français, durant les premières semaines de l'année scolaire?*

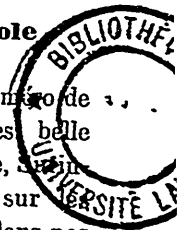
Prière à tous les membres de l'Association des instituteurs catholiques d'assister à cette importante réunion.

Les travaux manuels à l'école

Nous publions dans le présent numéro de *L'Enseignement primaire* une très belle étude de l'honorable M. de La Bruère, Secrétaire d'Instruction publique, sur les travaux manuels qui sont exécutés dans nos maisons d'éducation dirigées par des religieuses.

Au cours de son travail, M. le Surintendant rend hommage au zèle des directrices de couvents qui n'épargnent rien afin de donner à leurs élèves une éducation aussi complète que possible.

Celles qui ont la mission délicate de préparer nos jeunes filles au grand rôle qu'elles



sont appelées à jouer dans la société doivent, plus que jamais, orienter le cours d'enseignement primaire vers les travaux domestiques. Trop souvent les enfants des cultivateurs et des ouvriers reçoivent une éducation qui ne cadre nullement avec le milieu où elles devront passer leur vie. Avant de recevoir des leçons de piano, de s'exercer à broder des dentelles ou à peindre des fleurs, la jeune fille doit apprendre à repriser les bas et les habits, à tailler les vêtements et à les coudre, à faire la soupe et le ménage. Après cela, s'il reste du temps, ajoutons les arts d'agrément.

Rappelons souvent à la jeune génération que du temps de nos bons vieux pères on s'endettaît peu chez le marchand. A cette époque le *rouet* et le *métier* était en honneur, et dans chaque paroisse il y avait plus de *coffres* remplis de toile et d'étoffe du pays que de pianos.

C.-J. MAGNAN.

Le fonds de pensions

A la prochaine réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'honorable M. G. Ouimet, ancien Surintendant et membre du Conseil de l'Instruction publique, proposera les amendements qui suivent aux articles suivants de la loi du fonds de pensions :

“ Acte amendant certains articles du chapitre ôzième des lois sur l'Instruction publique, en ce qui a rapport au fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Les articles suivants des statuts refondus de la province de Québec sont supprimés et remplacés comme suit :

Art. 2240. Il est accordé à toute personne ayant atteint l'âge de cinquante-six ans et qui a été employée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, durant l'espace de vingt ans ou plus, une pension annuelle calculée d'après le traitement moyen

qu'elle a reçu pendant ses années d'enseignement, et pour lesquelles elle a payé la retenue.

Art. 2241. Cette pension est fixée à un cinquantième du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans.

Art. 2242. Le traitement moyen des fonctionnaires de l'enseignement primaire ne doit pas, pour les fins du présent chapitre, dépasser la somme de mille piastres ; les pensions actuelles s'élevant à plus de sept cent piastres sont réduites à ce montant.

Art. 2243. Après vingt ans de service, tout fonctionnaire, quel que soit son âge, peut obtenir une pension, lorsqu'un accident grave ou une santé altérée le met dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions ; pourvu que cet accident ou cette mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprouvée par la loi ou la morale.

Après dix ans et moins de vingt ans de service, pour les causes mentionnées dans le paragraphe précédent, tout fonctionnaire peut demander le remboursement, sans intérêt, des sommes qu'il a versées au fonds de pensions.

Art. 2244. En cas de retraite pour cause d'affaiblissement de santé ou de maladie grave, ces infirmités et leurs causes sont constatées au moyen d'un certificat du médecin qui a soigné ce fonctionnaire, et, si la commission administrative le juge à propos, par celui d'un autre médecin choisi par elle et à ses frais.

Art. 2245. Les certificats de médecins, prescrits par l'article 2244 seront préparés d'après la formule No , et assermentés par un juge de paix, ou par toute autre personne autorisée à faire prêter serment.

Art. 2255. La veuve n'est pas admise à payer la retenue que son mari aurait négligé de verser au fonds de pensions.

Art. 2260. Pour faire face aux pensions ci-haut mentionnées :

1. Une retenue dont le minimum est de deux, et le maximum de quatre pour cent, est faite sur le traitement de chaque fonctionnaire, ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles des commissaires ou syndics d'éco-

es, ou subventionnées par eux ou par le gouvernement.

2. Une retenue de quatre pour cent est faite annuellement sur le fonds des écoles publiques ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure affectée au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire.

3. Une allocation annuelle de dix mille piastres est faite par le gouvernement de la Province.

Art. 2263. Si l'intérêt du dit fonds capitalisé et la somme des différentes retenues et allocations ne suffisent pas pour payer les pensions demandées et légalement accordées, la retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur celui de toute autre personne laïque enseignant dans les écoles sous contrôle ou subventionnées, peut être augmentée jusqu'à concurrence de quatre pour cent, qui est le maximum du taux de la retenue.

Art. 2267. Le Surintendant retient semi-annuellement sur la subvention payable à chaque municipalité ou école normale, ou sur les traitements payables directement par le département de l'instruction publique, les sommes nécessaires pour acquitter la retenue sur les traitements de tous les instituteurs ou institutrices laïques ; et les autorités scolaires sont autorisées à faire sur les dits traitements, la retenue prescrite par l'article 2260, si elles le jugent à propos.

Art. 2268. Pour le fonctionnaire, la jouissance de la pension commence du jour de la cessation de son traitement, et pour la veuve, le lendemain du décès de son mari.

Art. 2279. Il est du devoir des commissaires d'écoles, des syndics d'écoles, ou corps administratifs de faire semi-annuellement un rapport mentionnant le nom, l'emploi et le traitement, pour les six mois précédents, de tous les instituteurs laïques, brevetés ou non, enseignant dans les écoles sous leur contrôle ou subventionnées par eux.

Art. 2281. L'administration du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire est faite par une commission administrative composée du Surintendant de l'instruction publique, comme président, et de quatre délégués nommés comme suit : un

romains de Montréal, un par la conférence des instituteurs catholiques romains de Québec, et deux par l'association provinciale des instituteurs protestants; leurs services sont gratuits, mais leurs dépenses de voyages sont payées sur le fonds de pensions.

Ces délégués restent en charges tant qu'ils ne sont pas remplacés par ceux qui les ont nommés.

Art. 2282. La commission administrative règle toutes les questions relatives au fonds de pensions et aux fonctionnaires, et son jugement est final.

Un procès-verbal des délibérations de chacune de ces sessions doit être publiés dans les journaux d'éducation français et anglais de la Province.

Art. 2284. Il est du devoir des inspecteurs d'écoles, lors de chacune de leurs visites officielles, de visiter les pensionnaires de leur district respectif et de faire rapport au Surintendant, tous les ans, avant le mois de novembre, sur l'état de santé des pensionnaires et sur leur habilité à recevoir leur pension aux termes de la loi".

M. Lasfargues

M. l'abbé Lasfargues, supérieur du Patronage Saint-Vincent de Paul depuis douze ans et ancien collaborateur de *l'Enseignement primaire*, vient d'être rappelé à Paris par son Supérieur.

M. l'abbé Lasfargues a fait beaucoup de bien à Québec qu'il aimait de toute son âme. C'était un lutteur, un homme d'action, un véritable apôtre, doublé d'un pédagogue très distingué. Sous sa direction, les classes du Patronage ont marché de succès en succès. L'association des instituteurs catholiques de Québec, qui a profité à maintes reprises des grandes connaissances pédagogiques de M. Lasfargues, conservera longtemps le souvenir de ce saint prêtre.

Et c'est avec des larmes dans les yeux que nous disons adieu à cet ami de douze ans, à celui qui fut un véritable frère pour nous.



C.-J. M.

L'éducation des femmes dans la province de Québec (1)

Discours prononcé au congrès féministe de Montréal, par l'hon. P. B. DE LABRÈRE, Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

L'éducation des femmes est une des graves préoccupations du jour. L'évolution naturelle des habitudes, l'esprit novateur et les aspirations du siècle tendent à donner à la femme une orientation nouvelle. Les progrès de l'industrie, avec un cortège toujours grossissant d'usines, et la multiplication des machines se substituant à la main-d'œuvre, ont momentanément inquiété les familles ouvrières et rompu le charme du foyer domestique.

Comme toujours des esprits mal équilibrés ont voulu profiter de ces transformations sociales, et ont prôné avec un zèle digne d'une meilleure cause ce qu'ils ont appelé pompeusement l'émancipation de la femme. Ils oubliaient un peu trop facilement ce que le christianisme a fait pour arracher la femme à l'esclavage antique et la réhabiliter aux yeux des nations régénérées.

Il n'est donc pas étonnant que des personnes aux sentiments élevés, aux intentions pures et au cœur débordant de bonté, s'émeuvent des dangers qui entourent cet être faible et aimant, et cherchent à détourner de lui les maux qui peuvent découler d'une fausse conception de la mission qui lui est assignée.

Je me trouve aujourd'hui en présence d'une association dont un des buts est de travailler à l'amélioration de la condition de la femme, à sa protection et au perfectionnement de son instruction.

La question dont s'occupe en ce moment cette association est celle du travail manuel dans les écoles normales et les écoles publiques. Cette question mérite à un haut degré l'attention de cette réunion distinguée et de tout le pays, car le bien-être des familles

(1) Nous mettons avec bonheur les belles pages qui suivent sous les yeux des lecteurs de *l'Enseignement primaire*. C'est une vigoureuse réponse aux accusations injustes des ennemis de la province de Québec,

exige que les filles reçoivent, dans le cours de leurs études, une instruction pratique et apprennent à tenir convenablement une maison. Quoi qu'en aient dit des esprits par trop aventureux, la prérogative la plus glorieuse de la femme, après l'honneur de la maternité, se trouve dans la tâche qui lui est dévolue d'élever des enfants et d'être la douce ménagère du foyer domestique.

Au Canada, où les grandes fortunes sont rares, où chaque mère de famille est appelée à s'occuper des détails du ménage, à se rendre du salon à la cuisine pour présider aux travaux culinaires, il importe au bonheur domestique que, dès son passage à l'école, la femme reçoive les notions dont elle aura besoin pour remplir efficacement ses devoirs de maîtresse de maison. Ce besoin se fait sentir autant chez les classes aisées que chez les classes moins riches, autant dans les villes que dans les campagnes, et peut-être plus dans les villes qu'ailleurs, car il serait malheureux qu'un homme désertât de *chez soi* pour le club, alléché par l'excellence d'un potage ou d'un service que l'inexpérience de sa femme ne lui permettrait pas d'avoir à sa table.

Voyons aussi l'ouvrier : lorsqu'il arrive le soir de l'usine, fatigué par le travail, si sa jeune fille ou sa femme lui présente un souper bien préparé, quoique modeste, il éprouve de la satisfaction et se sent heureux dans son logis. Au contraire, si le mets qu'on lui offre est mal apprêté, si dans la maison tout est négligé, si le linge est mal repris, il gronde, il se fâche peut-être et s'en va, hors de son domicile, secouer sa mauvaise humeur et contracter des habitudes vicieuses.

Des poètes à l'imagination ardente, disent : "La femme est un ange". Des philosophes bourrus, probablement célibataires, répliquent : "La femme est un démon". Je ne dirai point avec certains esprits malins : ils ont peut-être raison tous deux ; mais je crois que la femme se rapproche davantage de l'ange et s'éloigne beaucoup du démon, lorsque, aux qualités de l'esprit et du cœur, elle ajoute celles que lui procure une instruction propre à développer ses remarquables aptitudes pour les travaux manuels.

C'est donc vous dire, Excellence et Mesdames, que je suis favorable au principe que l'on étudie en ce moment, et que je verrais

avec plaisir la jeune fille se préparer à la redoutable mission de mère de famille, par une étude pratique des travaux auxquels il lui faudra nécessairement se livrer. On ne saurait trop louer les efforts qui sont faits pour vulgariser dans les maisons d'éducation ouvertes à la jeunesse les connaissances usuelles qui concernent les arts et l'industrie.

Dans une conférence faite l'an passé à Toronto, par une femme distinguée de votre association, sur la condition présente du travail manuel dans les écoles au Canada, je lis le passage suivant : " Of the province of Quebec, I can say little as only in Montreal is manual training found. There is no course in the Normal schools of the Province nor in the schools generally."

Cette assertion, je crois, ne rend pas justice à la province de Québec, car le travail manuel a été enseigné de tout temps dans les maisons d'éducation catholiques et les orphelinats dirigés par les communautés de femmes. Il l'est aussi dans plusieurs institutions protestantes.

Je crois qu'il pourrait être utile, Mesdames, pour le bien de la cause que vous avez à cœur, de vous rendre compte des travaux de nos maisons d'éducation, qui, je le regrette, me semblent peu connues, presque ignorées. Cette revue sommaire que nous allons faire ensemble, avec votre bienveillante permission, vous fera mieux juger des améliorations qu'on pourrait introduire au système du travail manuel en opération et des retranchements qu'il conviendrait d'y apporter. Il n'est même pas impossible que les autres provinces du Dominion, sans nullement déchoir, trouvent quelques épis à glaner dans ce champ d'opération de la province de Québec.

À l'école modèle servant d'annexe à l'école normale McGill, on a pourvu à l'enseignement des travaux manuels. À l'école des garçons, il existe depuis sept ans, une boutique de menuisier sous la direction d'un charpentier d'expérience, lequel relève d'un chef qui est à la fois un bachelier ès science et un éducateur expérimenté.

À l'école modèle des filles, depuis le même nombre d'années, il y a une classe de modelage et, plus récemment, il a été établi une classe de cuisine et une autre de couture, où les élèves-maîtresses de l'école normale surveillent les travaux qui s'y font.

Le High School de Montréal possède des ateliers et un *Kindergarten*, que vous pouvez sans doute avoir l'avantage de visiter durant votre séjour ici. Dans plusieurs autres écoles protestantes, on s'occupe également de travaux manuels; mais comme on n'en est encore qu'au point de départ, on ne peut guère en parler comme faisant partie d'un système parfait.

À l'école normale Laval des filles, à Québec, les travaux manuels sont aussi en honneur : on y enseigne le tricot à l'aiguille, le tricot au crochet, la broderie en soie, la broderie au plumetis, la couture à l'aiguille et la coupe des vêtements. Ces mêmes ouvrages sont enseignés par les élèves-maîtresses aux élèves de l'école modèle annexe. À cette école on donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

Dans les pensionnats de jeunes filles sous la direction des religieuses, qui, dans la province, sont au nombre de 340, on enseigne partout la couture, le tricot, la broderie, etc. Dans certaines institutions, on enseigne plus que cela. Laissez-moi vous en citer quelques-unes.

Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants, dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe enfantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure chaque jour, le tricot, les points de marque, la couture simple, le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au raccommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont à la cuisine choisir elles-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc. Les dîners qu'elle préparent, me dit-on, jouissent d'une saveur plus élogieuse que tous les discours.

Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle

les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes, s'occupent à tous genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcôves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

J'ajouterai que cet amour du travail manuel, les élèves des Ursulines, et je pourrais ajouter des couvents de toutes nos villes, l'emportent et le perpétuent pratiquement dans le sein de leurs familles et dans les sociétés charitables, où, elles confectionnent des masses d'habits pour les déshérités de la fortune, et les orphelins.

Pardonnez-moi cette nomenclature, Mesdames, mais je la crois utile au but que vous voulez atteindre.

Voulez-vous maintenant jeter un regard sur les travaux manuels de nos orphelinats ?

Prenons l'hospice des Sœurs de la Charité à Québec, qui renferme deux cents orphelines. Les petites orphelines vont à la classe toute la journée ; les grandes n'y vont qu'une demi-journée. Le matin, toutes se mettent au ménage commun des différentes pièces de la maison. Puis certains groupes s'occupent ensuite à défaire la laine, à carder, filer et tisser les étoffes, flanelles, *catalogues*. D'autres groupes remplacent les premiers, l'après-midi.

Au réfectoire, les enfants sont chargées de dresser les tables, de préparer ce qu'il faut pour chaque repas.

Il y a l'atelier de couture où l'on fait robes, manteaux, tabliers, jupons, etc. Les élèves font aussi les réparations dans une lingerie de 200 enfants, et des machines à coudre sont à leur disposition.

Traversons le fleuve de Québec à Lévis, et rendons-nous à l'orphelinat de Saint-Joseph de la Délivrance. On y trouvera les mêmes règlements qu'à Québec.

Les travaux manuels s'enseignent sur une plus vaste échelle à l'école de réforme et d'industrie, qui est sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur, à Québec. Ils comprennent les

différents genres de couture ; on y apprend à filer la laine, à tricoter bas, gants, mitaines, etc., voire même à réparer les chaussures. Les plus grandes élèves font le blanchissage et le repassage ; elles apprennent à préparer les aliments. Les petites filles incapables de ces derniers travaux, ont d'autres occupations en rapport avec leur âge et leurs forces physiques.

Qu'on interroge, au reste, outre les communautés enseignantes, les Sœurs de Charité qui, à Montréal, aux Trois-Rivières, à St-Hyacinthe, à Sherbrooke et autres endroits de la province, prennent soin des enfants, toutes elles vous répondront que leurs élèves, même les plus jeunes, apprennent à travailler de leurs mains, tout en s'instruisant.

Je crains, Excellence et Mesdames, vous avoir fatiguées ; cependant permettez-moi la mention d'une autre institution, et ce sera la dernière. Elle est unique, je pense, dans le Dominion, ce qui prouve que la province de Québec, souvent en butte à la critique, renferme, malgré tout, quelque chose de bon, de très bon. Je veux parler de l'école ménagère de Roberval, au Lac-St-Jean, sous la direction des Dames Ursulines. La mission de ces distinguées institutrices est de préparer les jeunes filles aux travaux des champs. Le programme d'étude renferme un cours d'agriculture, d'horticulture. Les élèves qui suivent ce cours spécial font à tour de rôle leur semaine d'expérience à la laiterie et la beurricie, au jardin, à la cuisine, à la basse-cour, à la lingerie et à la filature. Elles apprennent le tissage des toiles, des étoffes, le travail de la laine et du lin dans toutes ses variétés, et la coupe des vêtements.

La province attend les résultats les plus féconds d'une telle institution ; la réputation de la maison va croissant, et déjà son programme d'enseignement a été demandé à Sa Grandeur Mgr Bégin par des sociétés agricoles de France.

Je rappellerai aussi que la direction de l'école ménagère de Roberval a reçu du gouvernement de Québec la distinction du " Mérite agricole ".

S'il vous plaisait, Mesdames, de nous diriger un jour vers les rives charmantes du lac St-Jean, vous jugeriez sur place de l'excel-

lence du cours éminemment pratique et utile qui s'y donne.

Cependant, pour ce qui regarde les travaux manuels à l'école, il se présente de sérieuses difficultés. Je ne crois pas que dans les écoles primaires à la campagne, sous la direction d'une seule institutrice, on puisse enseigner avec efficacité aux jeunes filles, les travaux manuels, tels que l'art culinaire, la coupe des habits ou autres travaux de ce genre. Le temps que les parents peuvent permettre à leurs enfants de passer à l'école est à peine suffisant à la formation générale qu'ils requièrent.

Au reste, chez les cultivateurs de notre province, les enfants, dès l'âge de raison, aident aux travaux du ménage ou de la ferme, et cette instruction donnée à la maison par la mère, remplace bien celle que les jeunes filles pourraient recevoir à l'école.

On pourrait proposer l'établissement d'écoles spéciales où les travaux manuels auraient une part plus grande et plus progressive qu'à la maison ; mais on viendrait se heurter contre le coût dispendieux de l'organisation et de l'entretien de ces établissements, tout à fait disproportionné, je crois, à nos ressources actuelles.

Je me hâte de terminer.

Puis-je vous avoir convaincues que les maisons d'éducation de la province de Québec ne sont pas aussi en arrière de leur siècle que des touristes un peu superficiels pourraient le croire, et quant à ce qui concerne les travaux manuels en particulier, elles réalisent depuis longtemps des idées que l'on croit nouvelles. Sous le manteau de leur modestie, elles dérobent souvent aux regards, tous les secrets de leur zèle et de leur dévouement ; mais elles n'en font pas moins une œuvre durable que le temps ne peut que perfectionner.

Vous tendez vers un noble but, Mesdames ; rendez-vous compte par vous-mêmes de la plus ou moins grande efficacité des programmes que j'ai mis sous vos yeux ; visitez nos pensionnats de jeunes filles ; vous examinerez leurs travaux, vous les comparerez avec ceux que vous aurez vus ailleurs, et, chose certaine, nos communautés enseignantes seront heureuses d'accepter vos utiles suggestions, comme elles le seront aussi de partager avec

les institutions des autres provinces les fruits de leur expérience et de leur dévouement éclairé à la cause noble et grande de l'éducation.

En finissant, je demande pardon à mon auditoire distingué de lui offrir un travail aussi incomplet, n'ayant eu que quelques heures à moi pour le préparer. Je compte sur votre indulgence, Mesdames, et j'offre à Son Excellence lady Aberdeen, qui manifeste un intérêt si profond au développement intellectuel de ce jeune pays, mes remerciements pour sa gracieuse invitation d'assister à cette réunion importante.

Cours régulier de langue française

d'après une méthode nouvelle et graduée

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Par C.-J. MAGNAN

(Tous droits strictement réservés.)

PREMIER MOIS

(Suite)

LEÇON IV

Grammaire

Les trois sortes d'e

Le maître écrit au tableau les mots suivants : blé, procès, rame. Puis il fait remarquer aux élèves que la voyelle *e* ne se prononce pas toujours de la même manière.

Dans *blé* la voyelle *é* se prononce la bouche presque fermée. Toutes les fois que *e* se prononce ainsi, on l'appelle *e fermé*. Ex. : bonté, café, été.

Dans *procès*, la voyelle *è* se prononce la bouche à demi-ouverte. Toutes les fois que la voyelle *e* se prononce ainsi, on l'appelle *e ouvert*. Ex. : succès, père, mère. (Avec un accent circonflexe ou suivi d'une consonne finale la voyelle *a* le son ouvert ou le son fermé, ainsi dans : mer, fer, tête, les, *e* a le son ouvert, et dans : nez, clocher, manger, *e* a le son fermé).

Dans *rame*, l'*e* est muet, car il n'est surmonté d'aucun accent, ni suivi d'une consonne.

DÉFINITION :—Il y a trois sortes d'*e* : le muet, l'*e* fermé et l'*e* ouvert.

L'*e* est muet lorsqu'il est écrit sans accent, homme, ou qu'il n'est pas suivi d'une consonne finale, petit.

L'*e* est fermé lorsqu'il est écrit avec ce signe (') l'accent aigu : dé; lorsque la voyelle *e* est suivie d'une consonne finale qui ne se prononce pas, elle a aussi le son de l'*e* fermé : pommier.

L'*e* est ouvert lorsqu'il est écrit avec un accent grave ou un accent circonflexe, et lorsqu'il est suivi d'une consonne finale qui se prononce : colère, enquête, enfer. (Il arrive quelquefois que l'*e* est ouvert bien qu'il soit suivi d'une consonne finale qui ne se prononce pas : dans chapelet, bonnet, coffret, etc., l'*e* est ouvert.

EXERCICE ORAL.—Faire épeler les mots suivant en distinguant les *e* muets, les *e* fermés et les *e* ouverts : trèfle, prune, épée, mèche, terre, tempête, nez, rocher, mer, réséda.

DICTÉE.—Les animaux.—Le bœuf traîne la charrue et nous fournit sa chair et sa peau. La vache fournit en outre son lait. La poule nous donne ses œufs et ses plumes. Le chien garde nos troupeaux et nos maisons. Le chat défend nos greniers contre les rats et les souris. Les poissons peuplent les ruisseaux et les rivières. Les pommiers, les pruniers, les cerisiers, garnissent nos jardins et nos vergers. Le blé, l'orge et le seigle couvrent nos champs.

DEVOIRS A LA MAISON.—I. Écrire les mots de l'exercice oral et souligner les *e* muets de un trait, les *e* fermés de deux et les *e* ouverts de trois.—II. Mise au propre de la dictée.

LEÇON V

Grammaire

L'y

Le maître écrit au tableau : *pays, moyen, joyeux—martyr, bey*. Il fait remarquer aux élèves que dans les trois premiers mots la voyelle *y* vaut deux *i* : *païi, moïien, joïieu*, et que dans les deux derniers elle ne vaut qu'un *i* : *martyr* (martir) *bey* (bé).

DÉFINITION :—La voyelle *y* vaut un *i* ou deux *i* : 1^o elle vaut un *i* après une con-

sonne, au commencement ou à la fin des mots : *martyr, yacht, bey* ; 2^o elle vaut deux *i* après une voyelle : *pays* qui se prononce *païi*.

EXERCICE ORAL.—Faire épeler les mots suivants en distinguant l'*y* valant un *i*, de l'*y* valant deux *i* : tuyau, tyran, crayon, mystère, syndic, moyen, pyramide, hoyau, physique, payer.

DICTÉE.—La forêt.—Mon père partit hier pour la forêt. Il m'emmena avec lui. Je montai dans la voiture. Nous fîmes une lieue avant d'arriver. Le cheval était en nage. Nous trouvâmes les bûcherons au travail. Ils abattaient les arbres. La grosseur et la longueur des troncs me frappèrent. Elles étaient extraordinaires. Les branches paraissaient des arbres. Elles craquaient en tombant sous la hache. Je regrette ton absence. Tu aurais eu du plaisir. Nous retournerons au bois la semaine prochaine.

Rédaction

CE QU'ON VOIT DANS LA CLASSE

(Observation)

Maître, maîtresse, élèves, banc, pupitre, tableau, cartes, images, livres, cahiers, ardoises, crayons, encrriers, plumes.

Récitation

LA PRIÈRE DU MATIN

Notre père des cieux, père de tout le monde,
De vos petits enfants c'est vous qui prenez soin ;
Mais à tant de bonté vous voulez qu'on réponde
Et qu'on demande aussi, dans une foi profonde,
Les choses dont on a besoin.

Vous m'avez tout donné, la vie et la lumière,
Le blé qui fait le pain, les fleurs qu'on aime à voir,
Et mon père et ma mère, et ma famille entière ;
Moi, je n'ai rien pour vous, mon Dieu, que la prière
Que je vous dis matin et soir.

Notre père des cieux, bénissez ma jeunesse ;
Pour mes parents, pour moi, je vous prie à genoux :
À fin qu'ils soient heureux, donnez-moi la sagesse ;
Et puissent leurs enfants les contenter sans cesse,
Pour être aimés d'eux et de vous.

MME TASTU.

LEÇON VI

Grammaire

La consonne h

Le maître écrit au tableau : *chambre, philtre, homme, théâtre, hasard*. Puis il fait remarquer : 1^o qu'après le *c* la consonne *h* se joint souvent à la consonne *c* pour former la consonne composée *ch* (*chambre*) ; 2^o la lettre *h* s'ajoute quelquefois au *p* pour former la consonne composée *ph*. (*philtre*), cette consonne a le son de *f* ; 3^o très souvent la lettre *h* ne se prononce pas : *homme, théâtre* (*omme, téâtre*) ; 4^o il arrive quelquefois qu'au commencement d'un mot l'*h* ne se prononce pas, alors cette lettre empêche toute liaison avec la dernière lettre du mot précédent. Ex. : *Le hameau* et non *l'hameau* ; *c'est un hasard* et non *un n'hasard*. On dit alors que la lettre *h* est aspirée. Règle générale la lettre *h* placée entre deux autres lettres est *muette* : *chronique* (*cronique*).

DÉFINITION :—La lettre *h* placée après *c* ou après *p* forme une consonne composée : *ch* (*che*), *ph* (*fe*). Dans certains mots elle *se prononce*, dans d'autres elle ne *se prononce pas*. Dans le premier cas on dit qu'elle est *aspirée*, dans le second qu'elle est *muette*. Elle est aspirée dans *hangar, haricot*, et muette dans *homme, honneur, histoire*.

EXERCICE ORAL :—*Faire épeler les mots suivants en distinguant les h muettes des h aspirées, et en indiquant les mots où la lettre h se prononce* 1^o comme dans *chambre*, 2^o comme dans *philtre* : *hardi, haleine, hâte,*

hôpital, hauteur, héros, hache, physique, hêtre, strophe, herbe, hibou, héritage, déchirer, bronchite, habit, haillon, mouchoir, camphre, cachemire.

DICTÉE.—Les bons fruits sont un aliment très sain. Les pommes vertes nuisent à la santé. Les bains froids sont dangereux après les repas. L'humidité occasionne des douleurs. Les rhumes proviennent presque toujours de refroidissements. L'excès de nourriture fait plus de mal au corps que le jeûne et l'abstinence. La sanctification des fêtes est un précepte de religion. Le travail use moins le corps que les plaisirs. Un ami dévoué est un précieux trésor. La justice protège les bons et punit les méchants.

DEVOIRS A LA MAISON

I. Placer, suivant leur catégorie, les mots de l'exercice oral ci-dessus. Ex. :

Mots dans lesquelles la lettre *h* est *muette*.—*haleine, hôpital, hauteur, herbe, héritage, habit.*

Mots dans lesquels la lettre *h* est *aspirée*.—*hardi, hâte, héros, hache, hêtre, hibou, haillon.*

Mots dans lesquels la lettre *h* se prononce comme dans *chambre*.—*déchirer, bronchite, mouchoir, cachemire.*

Mots dans lesquels la lettre *h* se prononce comme dans *philtre*.—*physique, strophe, camphre.*

II. Mise au propre de la dictée.

(à suivre).

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

Faites comprendre les questions au moyen de points sur le tableau noir

1^o 5 points et 5 points, combien de points ?

2^o Combien de fois 5 points en 10 points ? 2 fois.

3^o 2 fois 5 ?

4^o 10 points et 5 points, combien de points ?

5° Combien de fois 5 points en 15 points ? 3 fois.

6° 3 fois 5 ?

7° 15 points et 5 points, combien ?

8° Combien de fois 5 points en 20 points ? 4 fois.

9° 4 fois 5 ?

10° 20 points et 5 points, combien ?

11° Combien de fois 5 points en 25 points ? 5 fois.

12° 5 fois 5 ?

13° 25 points et 5 points, combien ?

14° Combien de fois 5 points en 30 points ? 6 fois.

15° 6 fois 5 ?

16° Additionnez 5 à 5 assez de fois pour que la somme soit 30. Ex. : 5, 10, 15, 20, 25, 30. Ne dites pas 5 et 5 font 10, 10 et 5 font 15, etc.

17° Comptez à rebours en commençant à 30, diminuant de 5 chaque fois. Ex. : 30, 25, 20, 15, 10, 5.

FRACTIONS

Questions et problèmes divers

15° Avec 21 cts combien pourrez-vous acheter de verges de ruban à 1 ct. la verge ? 21 vgs. A 2 cts ? $10\frac{1}{2}$ vgs. A 3 cts ? 7 vgs. A 4 cts ? $5\frac{1}{4}$. A 6 cts ? $3\frac{3}{8}$ ou $3\frac{1}{2}$ vgs. A 7 cts ? 3 vgs. Etc.

16° Vingt-deux sont combien de fois 1 ? 22 fois. Combien de fois 2 ? 11 fois. Combien de fois 3 ? $7\frac{1}{3}$ fois. Combien de fois 4 ? $5\frac{1}{2}$ fois. Etc.

17° Avec 23 cts combien pourrez-vous acheter de sucre à 3 cts la livre ? $7\frac{2}{3}$. A 4 cts ? $5\frac{2}{3}$. A 5 cts ? $4\frac{2}{3}$. A 6 cts ? $3\frac{2}{3}$. Etc.

18° Vingt-quatre sont combien de fois 2 ? 12.—3 ? 8.—4 ? 6.—5 ? $4\frac{4}{5}$.—6 ? 4.—7 ? $3\frac{3}{7}$. Etc.

PERCENTAGE

1° Quelle est la différence entre 33% et $25\frac{1}{2}$ de 760 livres de sucre ?

Solution :

$$\begin{aligned} 33\% &= 33 \text{ centièmes} = .33 \\ 25\% &= 25\frac{1}{2} \text{ centièmes} = .25\frac{1}{2} = .255 \\ .33 - .255 &= .075 \\ 760 \times .075 &= 570 \text{ livres. — Rép.} \end{aligned}$$

2° Un cultivateur qui avait 560 moutons en a vendu 140, combien pour cent a-t-il vendu ?

Solution :

Quelle fraction de son troupeau a-t-il vendue ? S'il n'avait vendu qu'un mouton il aurait vendu $\frac{1}{560}$ de son troupeau ; ayant vendu 140 il a vendu $\frac{140}{560}$ ou $\frac{1}{4}$ de son troupeau ; réduisant cette fraction en centièmes, on a .25 ou 25%.—Rép.

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

1° Divisez la quantité a en trois parties telles que la 1^{ère} soit égale à la moitié de la 2^e et que la 2^e soit égale aux $\frac{2}{3}$ de la 3^e.

2° La moitié d'un nombre augmentée de b est égale à a ; quel est ce nombre ?

3° Les $\frac{2}{3}$ de mon capital sont à la banque, $\frac{1}{3}$ est dans l'industrie, et le reste $\$d$ est prêté sur hypothèque ; combien ai-je d'argent ?

4° La somme de deux nombres est b , et le plus petit augmenté de $2n$ est égal au plus grand ; quels sont les deux nombres ?

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

The principal articles of clothing worn by men are : A hat or a cap, a collar, a necktie or cravat, an undershirt, a shirt, a pair of suspenders, a vest, a coat, a pair of drawers, a pair of trousers, a pair of stockings, a pair of boots or shoes, and in wet days and in winter an overcoat and a pair of rubbers.

The hat is made of felt ; the cap is made of cloth ; felt and cloth are both made of wool. Wool is the hairy covering of the sheep.

In winter the cap is often made of fur. Fur is the skin of an animal with the hair on.

The vest, trousers, coat and overcoat are made of cloth or tweed. Tweed is a kind of cloth first manufactured on the banks of the river Tweed in Scotland.

The collar is made of linen. Linen is the fibre of the stem of a pretty grass-like plant called flax.

The necktie or cravat is generally made of silk. Sometimes it is made of cotton or of linen. Silk is made from a thread produced by an insect called a silk-worm. Cotton is made from the cotton plant.

The shirt and suspenders are generally made of cotton, while the under-shirt, drawers and stockings are of wool.

The boots or shoes are of leather. Leather is the tanned skin of an animal.

The rubbers are of India-rubber. India-rubber is the juice of a plant.

Lectures en classe

LE RETOUR AU PAYS

Vous l'avez éprouvée, sans doute, la joie la plus vraie de la vie.

Si vous l'ignorez, cette allégresse, interrogez ceux-là qui l'ont ressentie : qui ont mis leurs deux mains sur leurs cœurs bondissants et qui ont pleuré de si douces larmes en voyant de loin les grands arbres devant un seuil modeste, un clocher humble au fond du vallon, ou la courbe connue d'une grande montagne qui cache sa tête dans les nuages.

La terre des premiers jours, la maison, la rue,

le jardin, que sais-je ! La mansarde, si c'est une mansarde, le grenier, si ce n'est qu'un grenier ! Le lieu enfin, quel qu'il soit, où nous avions, au matin, pour fêter notre réveil, le baiser de notre mère et le sourire de nos sœurs.

Le lieu dont le nom remplit l'âme et baigne les yeux ; le lieu dont on dit : *mon pays !* et qui est comme le cœur de la patrie !

De loin, de bien loin, on sent déjà comme une vague saveur ; l'air apporte des parfums connus ; le vent qui vient parle de choses aimées. La poitrine se dilate : ce que vous respirez là, c'est ce qui convient à vos poumons. Ailleurs, l'atmosphère n'est pas à vous. Ici, c'est votre air, le bon

air qui était autour du berceau. Qu'il soit brûlant, qu'il soit glacial, je vous dis que votre bouche le cherche et le préfère.

C'est l'air natal qui ressuscite les condamnés de la science, qui relève les pauvres fronts penchés, qui rend le sang aux joues pâlies. C'est le souffle même du pays.

Respirez-le, cet air, à pleine poitrine !

Et qu'entendez-vous là-bas, tout là-bas ? Un son fugitif, quelque chose qui passe sans frapper l'oreille de vos compagnons ? Qu'est-ce donc et pourquoi tremblez-vous ? C'est la plainte d'un moulin ; c'est le cri d'une girouette sur sa tige de fer rouillé, c'est la cloche qui tintait autrefois l'heure de votre prière...

Ce n'est rien ; c'est la voix du pays. C'est tout.

Avancez ! avancez ! Laissez déborder votre joie ! ne vous cachez pas pour rire et pour pleurer ! Redevenez enfant, c'est-à-dire heureux ! Qu'importe la raillerie ?

Avancez ! voici le manoir, au bout de l'avenue.

Ou bien, au détour du chemin, voici la cabane.

Chaumière ou château, que fait cela ?

Avancez ! avancez ! les bras tendus, l'âme remuée : la porte va s'ouvrir, et vous allez embrasser votre mère.

Qu'elle est bonne ! qu'elle est belle ! qu'elle est bien aimée, au château, dans la chaumière, partout ! C'est votre mère, c'est la joie, c'est le dévouement, c'est la tendresse, c'est le pur amour, le plus grand et le plus beau qui soit ici-bas après l'amour de Dieu !

PAUL FÉVAL

LÉGENDE CANADIENNE

*Extrait des Récits de voyages de M. XAVIER
MARNIER, ancien membre de l'Académie française*

C'est avec les canots d'écorce que ces intrépides aventuriers, qu'on appela les *voyageurs* et les *coureurs des bois*, remontèrent les rivières, traversèrent les lacs et pénétrèrent dans des régions sur lesquelles les plus savants géographes d'Europe n'avaient pas le moindre indice. Avec ces mêmes canots, nos missionnaires, animés par une pensée plus loisible, atteignirent le Mississipi et découvrirent la Louisiane.

C'est avec un de ces canots d'écorce que je navigue, depuis quelques jours, sur les flots de l'Ottawa. Il faut avouer que cette coquille flottante est un peu étroite ; je ne puis m'y étendre dans une molle posture, comme un païsa sur son divan ; mais, grâce au Ciel, je ne suis pas encore

assez sybarite pour ne pouvoir souffrir un froissement un peu plus dur que celui du pli d'une rose ; et la nouveauté du spectacle qui se déroule à mes yeux est assez attrayante pour me faire oublier une petite gêne corporelle. Il arrive souvent que notre sottise machine de chair et d'os se regimbe contre la royauté de l'âme ; n'est-il pas juste que ses exigences soient quelquefois un peu réprimées ?

Cet Ottawa, qu'on appelle à juste titre la Grande-Rivière, ces beaux points de vue qui l'environnent, ce canot, inventé par des peuplades qui n'avaient jamais reçu une leçon scientifique, et ces hommes qui le conduisent, tout est nouveau pour moi. Nos six rameurs sont des descendants de ces anciens coureurs des bois, dont les courageuses expéditions occupent une si grande place dans l'histoire de la colonisation européenne en Amérique. Tous ces hommes accomplissent bravement leur tâche ; et selon la coutume de leurs prédécesseurs dans leur rude profession, ils cadencent, à certains moments, les mouvements de leurs rames ; ils chantent, non point, comme les gondoliers de Venise, le poème des Croisades travesti en dialecte vénitien, mais les naïves chansons de leurs pères.

Quelle belle nature à la fois imposante et gracieuse !

Cette rivière sur laquelle se balance notre canot d'écorce, n'a point encore été complètement explorée ; elle tombe de sa source septentrionale dans le lac Tamiscamingue ; de là elle descend majestueusement vers la noble cité de Montréal. Par son large cours, par ses nombreux affluents, elle arrose une aire de huit cent milles carrés, elle pourrait alimenter huit millions d'hommes.

C'est par cette rivière que nos premiers colons entreprirent leurs lointaines excursions. Les coureurs des bois employés au commerce des fourrures, s'embarquaient près de Montréal, dans le village de Lachine, et s'arrêtaient près du lac des Deux-Montagnes. Il y a là une pente rapide du fleuve qui les obligeait à décharger leurs bateaux et à transporter par terre leur bagage. Il y a là une chapelle consacrée à sainte Anne, pour laquelle ces rudes voyageurs avaient une dévotion particulière. Ils s'agenouillaient dans ce sanctuaire ; ils y chantaient un cantique, y déposaient quelquefois un *ex-voto*, puis ils rentraient dans leurs nacelles, arrivaient par un des affluents de l'Ottawa dans le lac Huron, puis dans le lac Supérieur, et enfin atteignaient le *Grand Portage*, où les Indiens leur livraient une ample cargaison de fourrures. De là, ils s'en retournaient à

Montréal par la même route, ayant fait un trajet de plus de mille lieues.

Toute cette immense région était alors inculte et à peu près inhabitée; on n'y voyait que quelques tribus éparses d'Indiens errant avec leurs flèches dans leurs vastes terrains de chasse, plantant ça et là les piquets de leurs wigwams, et quelquefois traversant les lacs avec leurs légères embarcations.

La rivière dont les bords m'offrent ces singuliers points de vue a aussi un caractère étrange. Elle n'est point assouplie et disciplinée comme nos vieilles rivières d'Europe; elle a des élans fougueux, des mouvements bizarres; elle bondit quelquefois comme le libre cheval de Pampas, et semble braver, par ses emportements sauvages, ceux qui songeraient à la subjuguier. Près de Bytown, elle tombe d'une élévation de soixante pieds, et forme une des plus magnifiques cascades que l'on puisse voir en Amérique, après le Niagara, ce *tonnerre des eaux*, comme l'appellent les Indiens. Plus haut, par la brusque inclination de son lit, elle forme ces autres petites cascades qu'on appelle des rapides. En réalité, l'Ottawa n'est point une rivière selon le sens que nous donnons habituellement à ce mot, c'est plutôt une succession de rivières ou un enchaînement de nappes d'eau paisibles, resserrées de distance en distance par des masses de rocs, ou roulant à flots bruyants sur une pente subitement abaissée.

On a souvent comparé le cours de la vie à celui d'un ruisseau placide. Pour être plus près de la vérité, c'est à une rivière accidentée et tourmentée comme l'Ottawa qu'il faudrait comparer la vie; car quelle est l'existence humaine qui descend en calme continu, sans trouble et sans agitation, vers son Océan?

Au nord de la Finlande, sur le Muonio, il y a une cascade d'un quart de lieue de longueur, qu'on appelle l'Eyanpaikka; les bateliers les plus vigoureux peuvent seuls la descendre; et en voyant ses flots qui écument sur les pointes de rocs dont elle est hérissée, ils disent que ce sont des diables blancs.

La plupart des rapides de la rivière canadienne ne sont point si dangereux; mais on ne peut cependant ni les remonter ni les descendre. Il faut, comme on dit, en terme de marine, les doubler par terre. Toute la cargaison des bateaux est divisée par colis; chaque batelier prend un de ces colis et le porte sur son dos, au moyen d'une courroie appliquée sur son front; d'autres se chargent des canots. C'est ce qu'on nomme le portage. Il y a des portages qui ont plus d'une

lieue de longueur. Quand on est arrivé à l'autre extrémité du rapide on remet les canots dans la rivière, on y replace les bagages, et les infatigables manœuvres, après s'être essuyé le front, reprennent gaiement leurs rames.

Sur l'Ottawa, il y a des rapides qui ont l'emportement de la chute du Rhin à Schaffouse. On ne peut s'y aventurer que par une résolution désespérée, et on ne peut en sortir que par un miracle.

On raconte qu'un jour, des voyageurs Canadiens arrivaient près d'une de ces bruyantes cascades, avec leur canot chargé de fourrures, lorsque tout à coup ils virent apparaître sur les deux bords de la rivière, deux bandes d'Indiens ennemis, armés de flèches et de tomakawks.

Ils n'avaient qu'un moyen d'échapper à ces bandes féroces: c'était de se précipiter au bas de la cascade. S'ils devaient y périr, ils aimaient mieux encore être submergés dans les vagues que de tomber entre les mains de ceux qui leur feraient subir les plus cruelles tortures.

Ils ôtèrent leurs chapeaux, joignirent leurs mains, invoquèrent pieusement sainte Anne, leur patronne et la Vierge protectrice des affligés, puis ils lancèrent leur bateau dans l'abîme et furent sauvés.

Ils ont dit, en rentrant dans leur village, que lorsqu'ils descendaient la pente périlleuse, ils voyaient distinctement, dans le tourbillon d'écume élevé par les flots, l'image de la Vierge avec une couronne de diamants sur la tête, et vêtue d'une robe blanche, étendant la main vers eux pour diriger leur bateau.

“ La Bibliothèque Canadienne-française ”

Tel est le titre d'une petite revue littéraire et artistique, illustrée, que nous venons de fonder à Québec. *La Bibliothèque Canadienne-française* est publiée une fois le mois et contient seize pages de matières à lire et une jolie gravure. L'abonnement à cette revue n'est que de 25 cts par année, payable d'avance.

Nous invitons cordialement nos confrères les instituteurs et les institutrices à répandre cette nouvelle publication autour d'eux.

À ce sujet, voici ce que nous leur proposons: 1^o Ceux qui nous feront parvenir le prix de cinq abonnements à la *Bibliothèque Canadienne-française*, soit \$1.25, recevront gratuitement cette revue durant douze mois.

2° Ceux qui recueilleront des abonnements à la *Bibliothèque* recevront une commission de 20%, soit cinq centins par abonnement. Ainsi, ceux qui réussiront à obtenir 10 abonnements nous feront parvenir deux piastres et retiendront pour eux *cinquante centins*; de plus, ces derniers recevront gratuitement la revue durant douze mois.

Ceux qui désirent nous venir en aide devront nous demander au plus tôt un numéro specimen de la *Bibliothèque Canadienne-française*.

Notre revue est publiée sous le distingué patronage de la Société Saint-Vincent de Paul du Canada.

C.-J. MAGNAN.

P. S.—Prière d'adresser toute demande comme suit : *La Bibliothèque Canadienne-française*, Boîte 6, B. P. Faubourg St-Jean, Québec.

Question de grammaire

“Doit-on écrire :

La plume que j'ai *laissé* tomber.....

ou :

La plume que j'ai *laissée* tomber.....

Justifier l'orthographe du participe *laissé* dans le cas indiqué, et donner une règle pratique sur sa variabilité ou son invariabilité quand il est employé comme dans la phrase citée plus haut.”

Il s'agit donc, dans cette question, du participe *laissé* suivi immédiatement d'un infinitif.

Le participe *laissé*, suivi immédiatement d'un infinitif, suit la règle des autres participes employés dans le même cas. On reconnaît mécaniquement que le participe s'accorde avec le pronom qui précède, si l'on peut tourner l'infinitif par le participe présent; si non, le participe reste invariable.

Ex : Cette femme chante bien; je l'ai *entendue* chanter; on peut dire : je l'ai *entendue chantant*.

Cette romance est belle; je l'ai *entendu* chanter; on ne peut pas dire : je l'ai *entendu chantant*.

Toutefois plusieurs grammairiens, Condillac entre autres, ont vu dans le participe

laissé suivi d'un infinitif un gallicisme semblable à celui que forme le verbe *faire* suivi d'un infinitif; et de fait, la locution a souvent un sens différent de celui des deux verbes séparés; le verbe *laissé* a le plus souvent perdu sa signification.

Cette manière de concevoir la locution a été suivie par plusieurs écrivains. Exemples : Je l'ai (Junie) *laissé* passer dans son appartement.—RACINE.

Dix officiers qu'Annibal avait *laissé* sortir....—ROLLIN.

Elles s'étaient *laissé* aller à la douceur de vivre.—D'ALEMBERT.

La règle de faire accorder le participe dans tous ces cas prévaut aujourd'hui.

La phrase qui fait l'objet de cette question doit donc être écrite :

La plume que j'ai *laissée* tomber...

MANSARD.

Revue du mois.

Deux journaux de Montréal, la *Minerve* et la *Patrie*, recommandent à leurs lecteurs de *parler français* dans les bureaux publics, dans les grands magasins, au téléphone, au télégraphe, etc. Très bien, confrères!

Le 30 du mois d'août dernier, il nous a été donné de voir une énorme baleine dans le fleuve Saint-Laurent, en face de la Malbaie, comté de Charlevoix. Le cétacé s'amusait à plonger, à replonger et à lancer dans l'espace d'énormes colonnes d'eau au grand plaisir des touristes et des gens de l'endroit.

La province de Québec possède encore des milliers et des milliers d'acres de terre propres à la colonisation. Emparons-nous du sol; augmentons le domaine national.

Un grand congrès anti-maçonnique a actuellement lieu à Trente, en Autriche. Deux de nos compatriotes, M. le Dr. N.-E. Dionna et M. J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, de Québec, sont allés prendre part à ce congrès.

S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Cyrène, S. G. Mgr T.-M. Labrègue, de Chicoutimi, sont partis pour l'Europe. Mgr l'archevêque de Cyrène

s'en va à Reims, assister à la célébration du 14e centenaire du baptême de Clovis par Saint-Remi. Mgr Labrègue se rend à Rome.

Toutes les provinces de la Turquie d'Europe sont en ébullition. Il y a aussi révolte à Cuba et dans l'Équateur.

On vient d'élever, en France, un monument à Madame Desbordes-Valmore, la poétesse chrétienne dont les œuvres charmantes sont connus de tous.

Avis aux communautés religieuses

Il nous reste encore quelques exemplaires du *Cours de pédagogie* que nous avons publié il y a deux ans. Cet ouvrage peut rendre service à ceux qui se préparent aux examens du brevet d'enseignement. Prix : \$3.00 la douzaine ou 30 cts l'unité. Envoi franco par la poste.

S'adresser à

C.-J. MAGNAN,
Ecole normale Laval,
ou 150, rue St-Olivier, Québec.

“ Manuel de droit civique ”

Ceux qui désirent se procurer cet ouvrage doivent s'adresser à J. A. Langlais, libraire, rue Saint-Joseph, Québec.—\$5.40 la douzaine, 60cts l'unité, 65cts franc de port.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur
de nous souscrire.

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SADLIER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,

MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 RUE ST-JOSEPH & 10 CARRÉ N.-D., B.-V.

Nous avons l'assortiment le plus complet en librairie. Nous invitons Messieurs les Commissaires d'écoles et MM. les Instituteurs à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

CONDITIONS TRES FACILES

☛ Demandez les prix de nos livres de récompense.

LIVRES CLASSIQUES

DE

J. - B. CLOUTIER,

Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :

*Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire
d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de
choses illustré, Méthode de lecture rationnelle
en dix tableaux.*

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à tranche dorée et de celle à tranche rouge sous or.

Les livres destinés aux bibliothèques paroissiales sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.